**La Déclaration Sociale Nominative**
page 8

**La pension de réversion**
page 14

**Bien vivre sa retraite**
page 18



# AGRICA & VOUS

le magazine partenaire de votre protection

Juillet 2014 n°10

DOSSIER

# Découvrez tous les "plus" qui complètent vos assurances

page 9

Groupe AGRICA

# ÉDITORIAL



par **Denis Longeron,**
Président de GROUPE AGRICA

Dans ce dixième numéro d'*AGRICA & Vous,* nous avons souhaité souligner ce qui fait d'AGRICA un assureur de personnes différent. Notre singularité, c'est de vous considérer avant tout comme une personne, et pas seulement comme un client.

Cette attention spécifique, vous l'appréciez, comme le montre la dernière enquête de satisfaction menée en février dernier. Vous mettez ainsi en avant l'amabilité et la qualité de l'accueil de vos conseillers AGRICA en attribuant la note de 8,3/10. Quant au délai de réponse à vos demandes et à la pertinence et la clarté de la réponse reçue, vous leur attribuez également une note de 8,3/10. Ces résultats nous encouragent à continuer à nous investir pour vous offrir un service toujours plus qualitatif.

« Notre singularité, c'est de vous considérer avant tout comme une personne, et pas seulement comme un client. »

L'autre particularité d'AGRICA, propre aux groupes de protection sociale complémentaire, c'est l'engagement d'être toujours à vos côtés dans les moments difficiles ou de transition.
En effet, au-delà des prestations prévues contractuellement, les dispositifs d'action sociale que nous développons vous permettent de trouver écoute, conseil et aide dans de nombreuses situations. Dans le dossier de ce numéro, vous pourrez ainsi en savoir plus sur l'accompagnement personnalisé dont vous pouvez bénéficier auprès des activités sociales. Et en pages 18/19, Monsieur et Madame Boret vous feront partager leur expérience concrète.

Pour terminer, je profite de cette édition de juillet pour vous souhaiter un très bel été.

# SOMMAIRE



**Vous souhaitez nous solliciter, réagir ou poser une question ? Nous sommes à votre écoute :**

**par courrier**
Rédaction *AGRICA & Vous*,
21, rue de la Bienfaisance
75382 Paris Cedex 08

## COMPTE CLIENT

« Comment ouvrir mon compte client sur www.groupagrica.com ? »

Pour ouvrir votre compte client en ligne, rendez-vous sur la page d'accueil de www.groupagrica.com et cliquez sur le bouton "S'inscrire". Munissez-vous de votre code client indiqué sur votre carte retraite et sur votre notification fiscale, si vous êtes retraité, ou sur votre relevé de points de retraite supplémentaire, si vous êtes salarié.

Si vous n'avez pas votre code client, vous pouvez en faire directement la demande en ligne. Vous le recevrez par courrier.

Remplissez le formulaire d'inscription en choisissant le nom d'utilisateur et le mot de passe qui vous serviront lors de chaque connexion. Après avoir reçu un mail de confirmation de votre inscription, vous pourrez vous connecter à votre espace client et consulter les services en ligne dont vous bénéficiez.

**Des difficultés lors de votre inscription ? Laissez-vous guider en vidéo :**
www.groupagrica.com/votre-espace-client-en-video

## CONSERVER SA COUVERTURE SANTÉ

« Qu'est-ce que la portabilité de la complémentaire santé collective ? »

Il s'agit de la possibilité de continuer à être couvert par votre garantie collective lorsque vous quittez votre entreprise à la fin d'un CCD, à l'issue d'un licenciement ou encore dans certains cas de démission.
Vous bénéficiez alors, pendant une durée déterminée, de la continuité de vos garanties à l'identique. La durée de la portabilité correspond à la durée de votre dernier contrat de travail dans une limite de 12 mois (la portabilité des garanties santé est cumulable en cas de contrats successifs sans interruption dans la même entreprise).
Ainsi, si vous avez effectué un CDD de huit mois, vous bénéficiez du dispositif pendant huit mois.

Vous devez également être inscrit à Pôle emploi, percevoir des allocations et nous faire parvenir chaque mois les documents qui justifient votre prise en charge par cet organisme.

La portabilité cesse dès lors que vous retrouvez un emploi, que vous êtes radié de Pôle emploi, ou au terme des 12 mois.

## ARRÊTS DE TRAVAIL

« J'ai appris que je pouvais déclarer en ligne les arrêts de travail de mes salariés. Comment faire ? »

Si vous représentez une entreprise adhérente à la CCPMA PRÉVOYANCE, vous pouvez déclarer les arrêts de travail de vos salariés directement sur **www.groupagrica.com.** Rendez-vous dans votre espace client Entreprises, onglet "Arrêts de travail" puis cliquez sur "Déclaration et suivi des arrêts de travail" pour commencer votre saisie.

Vous pouvez également suivre l'état de toutes vos déclarations, qu'elles aient été effectuées en ligne, par mail ou par courrier.

***AGRICA & VOUS***
est édité par le département communication institutionnelle du Groupe AGRICA – 21, rue de la Bienfaisance – 75382 Paris Cedex 08 – Tél. : 01 71 21 00 00 – Fax : 01 71 21 00 01
**• Directeur de la publication :** François Gin **• Directeur de la rédaction :** Hervé Bachellerie **• Rédacteur en chef :** Julie Chanteloup **• Rédaction :** Julie Chanteloup, Raphaëlle de Maisonneuve, Estelle Le Moing **• Réalisation :** humancom **• Crédits photographiques :** Valérie Couteron, DR, ThinkStock **• Numéro ISSN :** 2260-460X **• Dépôt légal :** à parution

# VOUS INFORMER

## notre actu



Enquête qualité

## Ce que vous pensez d'AGRICA

Pour rester à l'écoute de vos attentes et améliorer en continu nos services et prestations, une nouvelle enquête de satisfaction a été menée par AGRICA auprès de salariés et représentants d'entreprises agricoles en février dernier. **Zoom sur les principaux résultats.**

### Les points de satisfaction

8,3/10 

C'est la note donnée par les entreprises à la qualité de l'accueil des équipes d'AGRICA.

7,6/10 

C'est la note de satisfaction globale attribuée au Groupe par les actifs.

76 % 

D'entre vous recommanderaient AGRICA pour un contrat santé ou prévoyance.

8/10 

C'est la note attribuée pour la clarté et l'intérêt des documents envoyés par le Groupe.

### Les points à améliorer

7,2 

Pour la facilité à joindre votre interlocuteur AGRICA. Un point, toutefois, en amélioration par rapport à 2009 et compensé par l'amabilité de votre interlocuteur, plébiscitée par une note de 8,3.

7 

C'est la note que vous attribuez à la clarté de la documentation contractuelle (prévoyance et santé) remise par votre employeur.

7,2 

C'est la note attribuée à la présentation du site Internet www.groupagrica.com. Elle est de 7,7 pour l'espace client.

*Données issues de l'enquête réalisée par Audirep, en février 2014, auprès de 300 actifs et 307 entreprises.*

Dépendance
# « 4 bonnes raisons d'opter pour la garantie autonomie »

Conséquence d'un accident, d'une maladie ou simplement de l'âge, la perte d'autonomie peut survenir rapidement, et sa prise en charge représente souvent un coût financier important. Pour que vous et vos proches ne soyez pas pris au dépourvu, AGRICA a mis en place la garantie autonomie.

**1/ Vous bénéficiez d'une protection complète :** vous disposez d'un soutien financier – constitué d'une rente mensuelle et d'un capital "équipement" pour adapter votre domicile et y demeurer dans de bonnes conditions.

**2/ Vous et vos proches avez accès à des services spécifiques tels que :** conseils sur la protection sociale, mise en relation avec des prestataires de services diversifiés (transport, travaux à domicile, etc.).

**3/ Vous adaptez les prestations à vos souhaits :** vous pouvez choisir le montant de la rente mensuelle lors de votre adhésion et le niveau de votre couverture (dépendance partielle et/ou totale).

**4/ Vous préservez votre capital et votre indépendance financière sans être pesant pour vos proches.**

**Vous souhaitez en savoir plus ? Rendez-vous sur :**
www.groupagrica.com

## Chiffres clés

**Valeur des points** (au 1er avril 2014) :

Arrco : **1,2513 €**
Agirc : **0,4352 €**

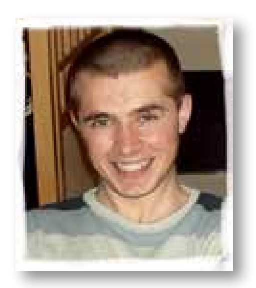
**Salaire de référence** (au 1er avril 2014) :

Arrco : **15,228 €**
Agirc : **5,300 €**

**SMIC** (au 1er janvier 2014) :

Horaire brut : **9,53 €**
Mensuel brut : **1 445,38 €**

Partenariat CCAH/ANCV
# Des vacances pour les salariés des ESAT*



Le Comité National Coordination Action Handicap (CCAH) s'est associé à l'Agence Nationale pour les chèques-vacances afin d'aider les travailleurs des ESAT à partir en vacances. Partenaire du CCAH, AGRICA s'engage à leurs côtés. Grâce au dispositif "Aides aux Projets Vacances", Mathieu Hubatz est parti en vacances pour la première fois. Ce jeune ouvrier, qui travaille à l'aménagement d'espaces verts, a choisi l'Espagne comme destination. *« Je ne connaissais pas la plage ; j'ai beaucoup apprécié les baignades. »* Pendant ce séjour de trois semaines, Mathieu a pratiqué de nouvelles activités comme la pêche en mer et le quad. *« C'est l'éducatrice qui m'a parlé de ce programme qui finance une partie des vacances. Elle s'est occupée de mon dossier et, quelques mois plus tard, celui-ci était accepté. »* Enchanté par ce premier séjour, Mathieu Hubatz se déclare prêt à renouveler l'expérience.

**ESAT : Établissements et services d'aide par le travail*

**Vous êtes salarié ou ancien salarié d'un ESAT et souhaitez partir en vacances ?**
Contactez le CCAH au 01 42 27 73 24 ou par mail projetsvacances@ccah.fr

## Colloque AGRICA 2014 : "Nouveau monde, nouvel avenir ?"




Le 19 juin dernier, lors de son colloque annuel, le Groupe AGRICA a réuni sept personnalités pour les questionner sur l'évolution de nos modèles contemporains et envisager les enjeux à venir, qu'ils soient économiques, sociaux, politiques ou encore financiers. Retrouvez les interventions de Philippe Cahen, Augustin Landier, Éric Albert, Gilles Babinet, Olivier Pourriol et Philippe Chalmin en consultant la vidéo des débats et les actes du colloque sur : www.groupagrica.com/colloque

## Vous aidez un proche ? Partez en vacances ensemble !



**Le village VRF Touraine**

Profiter d'un moment de détente partagé entre aidant et aidé, c'est désormais possible avec l'association Vacances Répit Familles (VRF), dont l'ambition est de développer à travers toute la France un réseau labellisé de villages de vacances pour permettre aux aidants d'y séjourner avec leur proche. Adhérent à l'association, le Groupe AGRICA vous propose de découvrir le village VRF Touraine. Ce dispositif d'accueil original qui associe structure médico-sociale et village de vacances vous permet de profiter sereinement de votre séjour. En effet, une équipe soignante qualifiée et attentive, présente 24 h/24, peut prendre le relais, à votre convenance, auprès de votre proche. Vous pouvez ainsi vous ressourcer et chacun peut profiter d'activités adaptées pour mieux se retrouver ensuite.

**En savoir plus :**
www.vrf.fr ou au 05 57 885 885




## Résultats 2013

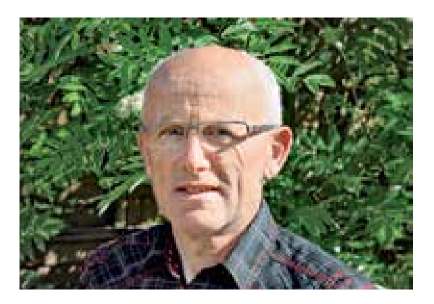
# Un bilan positif pour le Groupe AGRICA

AGRICA présente, en 2013, un chiffre d'affaires de 516,4 millions d'euros, en progression de 6,8 %. Ces résultats ont été favorisés par la signature de nouveaux contrats et le déploiement d'accords collectifs en santé. Les trois marchés affichent la progression suivante :

- **la santé** réalise un chiffre d'affaires de 142,5 millions d'euros, en progression de 4,2 % ;
- **l'épargne** affiche une hausse de 10,9 % avec un chiffre d'affaires de 149,3 millions d'euros ;
- **la prévoyance** connaît une croissance de 6 % avec un chiffre d'affaires de 224,6 millions d'euros.

Dans un contexte national de chômage élevé, les données démographiques reflètent la bonne santé de l'emploi agricole. Le nombre de salariés agricoles est ainsi en hausse de 0,1 % à 1,45 million de personnes. Quant aux entreprises, leur nombre, qui s'élève à 164 000, est en légère croissance. Ces résultats permettent à AGRICA d'appréhender avec confiance les fortes évolutions en cours et à venir du secteur de la protection sociale complémentaire.

**Le fait marquant**
Le Groupe a enregistré une hausse exceptionnelle de 22,4 % du nombre de demandes de départs à la retraite. 41 500 personnes ont, en effet, bénéficié du décret sur la retraite anticipée à 60 ans pour les carrières longues.



## La parole à ...

**François Maisonneuve,**
retraité de Groupama

## « Pari réussi pour la mensualisation ! »

Depuis le 1er janvier 2014, votre retraite complémentaire vous est versée au début de chaque mois. Comment vous êtes-vous adapté à ce changement ? Entretien avec François Maisonneuve, retraité de Groupama.

*« Ce sont les médias nationaux qui m'ont informé en premier que la retraite complémentaire serait versée mensuellement dès 2014, et non chaque trimestre, comme c'était le cas jusqu'à présent. Cette nouvelle réglementation a ensuite était relayée par un courrier du Groupe AGRICA. »* Ce changement n'a pas perturbé François Maisonneuve, à la retraite depuis 7 ans. Gestionnaire avisé, il gère consciencieusement son budget avec son épouse, et reconnaît les avantages de ce système : *« Avec la mensualisation, on peut compter sur des revenus plus réguliers et mieux répartir ses dépenses. En percevant une somme moins importante chaque mois, vous n'êtes pas tenté de tout dépenser en une seule fois. »*

Seule confusion pour François Maisonneuve comme pour de nombreux retraités, la date de versement de sa retraite complémentaire. En effet, celle-ci est versée en début de mois (à terme à échoir), et non plus trimestriellement. La retraite de base reste, quant à elle, versée au début du mois suivant (à terme échu).

**Pour plus de renseignements sur votre retraite, connectez-vous avec votre identifiant dans votre espace privé sur :**
www.groupagrica.com.

# à vos AGENDAS !

**Action sociale**
**« Se reconstruire après un deuil »**
–
Session perte d'un conjoint
**du 15 au 20 septembre**
Cauterets (65)

**du 29 septembre au 4 octobre**
Sainte-Montaine (18)
–
Session décès d'un enfant
**du 19 au 24 octobre**
Agde (34)

**SALONS ET CONGRÈS**

**Salon d'automne Aquiflor**
Le 10 septembre
Bordeaux (33)
–
**Space**
Du 16 au 19 septembre
Rennes (35)
–
**Sommet de l'élevage**
Du 1er au 3 octobre
Clermont-Ferrand (63)
–
**Salon International de l'Agroalimentaire**
Du 19 au 23 octobre
Paris Villepinte (93)
–
**Congrès UNEP**
Du 23 au 24 octobre
Toulouse (31)
–
**Congrès Confédération Française d'Aviculture**
Du 29 au 30 octobre
Orvault (44)
–

**ÉVÉNEMENT**

**Semi-marathon des Coop**
Le 18 octobre
Saint-Beauzire (63)
–



# L'actualité des **institutions**

Progression de l'emploi agricole et croissance consolidée en assurances de personnes : les résultats 2013 de vos institutions sont positifs, dans un contexte national de chômage élevé et d'évolutions structurantes dans le secteur de la protection sociale complémentaire.

## Retraite complémentaire

### CAMARCA

**163689** entreprises adhérentes (+0,1%)
**1448546** salariés cotisants (+0,1%)
**732634** retraités (-1,9%)
**62 ans et 1 mois,** c'est l'âge moyen de départ en retraite (contre 62 ans et 3 mois en 2012)
**4175** aides individuelles attribuées par les activités sociales

### AGRICA RETRAITE AGIRC

**20143** entreprises adhérentes (+2%)
**110513** salariés cotisants (+2,7%)
**67754** retraités (+3,3%)
**61 ans et 5 mois,** c'est l'âge moyen de départ en retraite pour les cadres agricoles (contre 61 ans et 4 mois en 2012)
**915** aides individuelles attribuées par les activités sociales

*À noter : le nombre de demandes de retraite a augmenté de plus de 20% en 2013, conséquence du décret relatif au départ anticipé pour les personnes qui ont effectué une carrière longue.*

## Prévoyance

### AGRI PRÉVOYANCE

**132758** entreprises adhérentes (+0,2%)
**766010** salariés cotisants (-3,3%)
**4674** retraités couverts par l'institution (+8,6%)
**116,7** millions d'euros de chiffres d'affaires (+7,3%)
**93%,** c'est la part du fonds social allouée aux aides individuelles

### CCPMA PRÉVOYANCE

**6005** entreprises adhérentes (-0,3%)
**269897** salariés cotisants (+1,2%)
**22118** retraités couverts par l'institution (+1,4%)
**307,8** millions d'euros de chiffres d'affaires (+6,2%)
**228** aides individuelles attribuées par les activités sociales

### CPCEA

**10127** entreprises adhérentes (+1,1%)
**25072** salariés cotisants (+2,9%)
**9547** retraités couverts par l'institution (-4,6%)
**91,9** millions d'euros de chiffres d'affaires (+8,1%)
**226** aides individuelles attribuées par les activités sociales




## AGRICA s'engage contre le gaspillage alimentaire

Alors que 16 millions d'européens dépendent de l'aide alimentaire, près de 50% des aliments sains sont gaspillés chaque année au sein de l'Union européenne.
Une absurdité contre laquelle le Groupe AGRICA entend lutter, compte tenu de son environnement agricole et des secteurs d'activités des entreprises qu'il couvre. Plusieurs événements sont prévus en 2014, afin de développer la nutrition comme un axe de prévention important pour la préservation du capital santé.

**Plus d'informations à venir sur :**
www.groupagrica.com

## AGRICA partenaire du prix TerrEthique

Faire découvrir la vision originale d'auteurs sur la gestion des ressources agricoles et alimentaires, c'est l'objectif du Prix TerrEthique. Partenaire depuis 2009, le Groupe AGRICA participe au comité des lecteurs ainsi qu'au jury final qui désigne le lauréat. En 2014, c'est Vincent Tardieu, journaliste scientifique en agronomie et écologie, qui a remporté le prix avec "Vive l'agri-révolution française !". L'auteur y aborde la mutation du monde agricole et les méthodes alternatives au modèle actuel, comme l'agriculture écologique.

**Pour en savoir plus sur TerrEthique :**
www.terrethique.org

### JEUX-CONCOURS



Gagnez des places pour le SPACE et le Sommet de l'élevage ! Rendez-vous en septembre sur notre page Facebook.

www.facebook.com/GroupeAGRICA







## Simplifier la gestion des entreprises
# La Déclaration Sociale Nominative

Aujourd'hui, les entreprises doivent fournir l'ensemble de leurs déclarations à différents organismes, comme leur groupe de protection sociale, à des échéances diverses. Dès le 1er janvier 2016, les données issues de la paie seront adressées mensuellement et de manière automatisée, grâce à la Déclaration Sociale Nominative (DSN). **Mode d'emploi d'une gestion facilitée.**



### Pourquoi mettre en place la DSN ?

Instituée par la loi du 22 mars 2012, la DSN a pour but d'alléger les démarches administratives des entreprises.



### Quelles déclarations seront remplacées par la DSN ?

À terme, la DSN doit venir se substituer aux déclarations suivantes :

- la DMMO (pour les établissements de plus de 50 salariés) ;
- la déclaration de radiation d'un salarié (pour les contrats groupes complémentaires ou supplémentaires) ;
- les attestations de salaire pour le versement des IJSS (Indemnités Journalières de la Sécurité sociale) à destination de l'assurance maladie ;
- l'attestation employeur destinée à Pôle emploi ;
- les enquêtes EMMO (pour les établissements de moins de 50 salariés).



### Quel mode d'emploi ?

Avec la DSN, ce ne sont plus les organismes qui vous réclament vos données, à diverses échéances et sous différents formats, mais vous qui lestransmettez directement. En pratique, vous devez fournir tous les mois une DSN, produite par votre logiciel de paie. Cette déclaration regroupe l'ensemble des données individuelles des salariés.

Vous devez ponctuellement la compléter pour signaler des événements tels qu'un arrêt de travail ou la rupture du contrat. Les éventuelles données erronées pourront être rectifiées.



### Quels avantages ?

**Simplicité**
La DSN est transmise chaque mois, d'un seul clic, à l'issue du traitement de la paie. De plusieurs déclarations à des rythmes différents, vous passez à une seule transmission mensuelle. C'est moins de risques d'erreurs, d'oublis ou de différences.

**Sécurité**
Vous gardez le contrôle sur les données transmises (corrections possibles en temps réel ou le mois suivant). La confidentialité est assurée (avis favorable de la CNIL), pour vous comme pour vos salariés. Ceux-ci auront une mise à jour plus rapide des prestations sociales auprès des organismes. Enfin, la DSN contribue à mieux lutter contre la fraude.

**Maîtrise**
La DSN institue une nouvelle logique des déclarations sociales : ce ne sont plus les organismes qui vous demandent, à des échéances différentes et sous divers formats vos données, mais vous qui les transmettez directement à partir de votre logiciel de paie et RH. La DSN ne modifie pas vos dates de paiement.



### Vous avez des questions ?

Un dispositif d'information et d'aide dédié à la DSN est mis en place pour les entreprises et tiers déclarants du lundi au vendredi, de 8 h 30 à 18 h, au 0 811 376 376 (coût d'un appel local) ou par e-mail : pilotagedsn@gip-mds.fr

**Vous pouvez également vous rendre sur le site** www.dsn-info.fr

## Calendrier de la DSN

**Dès 2014 : démarrage de la DSN pour les entreprises volontaires.**

**2014-2015 : extension du nombre de déclarations remplacées. Une phase d'obligation intermédiaire pourra être introduite par décret pendant cette période.**

**1er janvier 2016 : élargissement et généralisation de la DSN qui devient obligatoire pour toutes les entreprises.**



# VOUS ÉCLAIRER

le dossier

## Action sociale

# Découvrez tous les “plus” qui complètent vos assurances

Vous êtes assuré par AGRICA. Vous avez donc accès à bien plus qu’aux prestations prévues dans vos contrats. Organisme à but non lucratif et socialement solidaire, AGRICA vous propose de nombreux dispositifs d’action sociale pour prolonger et compléter vos prestations de retraite et d’assurance de personnes. Notre engagement ? **Vous accompagner dans les moments où vous en avez le plus besoin.**






# 13 millions

C'est le budget consacré aux activités sociales par AGRICA en 2013.

## Repères chiffrés

## 1. SOUTENIR les salariés face aux difficultés

Pour les équipes d'AGRICA, vous assurer et vous protéger en tant que personne ne s'arrête pas au versement d'une prestation définie par un contrat. Lorsqu'un accident de la vie survient, ses conséquences dépassent souvent l'accident lui-même. Une maladie, un arrêt de travail, un décès, l'avancée en âge, etc. : autant de situations qui peuvent avoir des conséquences importantes sur l'organisation du quotidien, les ressources financières ou encore l'équilibre émotionnel et psychologique de chacun. C'est dans ces moments particuliers que les équipes des activités sociales d'AGRICA sont à votre écoute et peuvent intervenir pour vous aider.
*« L'action sociale est l'un des principaux piliers de la singularité d'un groupe de protection sociale complémentaire, tel qu'AGRICA. Nous apportons des réponses concrètes à nos ressortissants, que ce soit sous forme d'aides financières directes, par nos investissements, ou encore en soutenant des projets à forte valeur ajoutée sociale. C'est parce que nous allons bien au-delà des prestations qui sont dues à nos ressortissants au titre des contrats, que nous sommes bien plus qu'un assureur de personnes »*, explique Gérard Sablot, directeur des activités sociales.

Que vous soyez salarié, retraité ou représentant d'une entreprise agricole, dès lors que vous êtes client du Groupe AGRICA, vous pouvez solliciter les activités sociales. La plupart des aides proposées étant soumises à conditions de ressources, vos demandes seront examinées en fonction des critères requis.

**Décès, invalidité… AGRICA reste à vos côtés**

En cas de décès, une pension de réversion, une rente de conjoint ou encore un capital peuvent être versés dans le cadre des droits à la retraite complémentaire ou des assurances décès dont peut bénéficier un salarié. *« Notre priorité est alors d'être le plus réactif possible et de limiter le nombre de démarches à effectuer par nos ressortissants ou leurs proches naturellement affectés »*, explique Caroline Morin, gestionnaire décès. Toutefois, les proches du salarié décédé sont éprouvés dans leur deuil et peuvent être fragilisés financièrement. *« C'est à ce moment-là que les activités sociales peuvent intervenir en relais des prestations versées. Nous avons, en effet, mis en place des séminaires deuil pour que les veuves et veufs, et les familles ,de se reconstruisent* via *des échanges et l'accompagnement par des professionnels.*

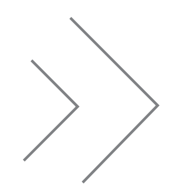


# 5642

C'est le nombre d'aides individuelles attribuées, pour un montant de près de 4 millions d'euros.

# 214

C'est le nombre total d'actions de prévention organisées à travers toute la France *via* les comités régionaux de coordination de l'action sociale Agirc-Arrco.



*En cas de difficultés financières, des aides peuvent également être allouées : soutien scolaire, aide à domicile pour des tâches ménagères ou pour s'occuper des enfants (de moins de 10 ans), ou encore aide à la formation et à la recherche d'emploi, si le conjoint survivant ne travaillait pas »*, précise Christine Tavernier, conseillère action sociale.

Lorsque surviennent des problèmes de santé, des solutions complémentaires sont également proposées au titre de l'action sociale. *« Même si vous êtes couvert par une complémentaire santé ou une garantie incapacité auprès d'AGRICA, vous pouvez, en cas de frais importants ou d'arrêt de travail, avoir besoin d'un soutien pour prendre en charge des dépenses spécifiques ou une aide à domicile. »*

L'invalidité, couverte le cas échéant par le versement d'une pension spécifique, peut avoir des conséquences qui impliquent un accompagnement. *« Le quotidien est très vite bouleversé : la personne a besoin d'équiper son logement pour l'adapter à sa situation ; une aide à domicile ou la téléassistance devient indispensable, voire le recours à un établissement spécialisé, qui se révèle nécessaire. Là encore, nous répondons présents pour conseiller les ressortissants et étudier avec eux les aides et les solutions dont ils peuvent bénéficier »*, souligne Laëtitia Chanoux, conseillère action sociale.

## L'avis de l'expert

**Marie-Paule Febvre,**
responsable Prévention santé en entreprise

**« Même si nous ne disposons pas de la solution appropriée, nous recherchons quel organisme est en capacité d'accompagner la personne. »**

« L'attention que nous portons à nos ressortissants s'exprime en premier lieu au travers de notre expertise d'assureur de personnes. Protéger des personnes, c'est contribuer à faciliter leur quotidien. Nous devons savoir trouver les mots et apporter la réponse adaptée. Lorsque les conseillers AGRICA détectent une situation difficile, ils invitent la personne à prendre contact avec les équipes des activités sociales pour trouver une solution. Parfois, il arrive que nous ne disposions pas de la solution appropriée. Dans ce cas, les conseillers action sociale vont rechercher quel organisme est compétent pour intervenir et accompagner l'intéressé,dans le cadre d'une démarche personnalisée de conseil, d'écoute et d'orientation. »



# 2. ACCOMPAGNER le passage à la retraite et l'avancée en âge



La priorité des équipes retraite d'AGRICA, dès lors qu'un salarié fait valoir ses droits à la retraite, est de traiter sa demande et de lui assurer le premier versement de sa pension dans les meilleurs délais. AGRICA se place d'ailleurs parmi les premiers groupes de protection sociale en matière de qualité de service dans le cadre des contrats d'objectifs fixés par l'Agirc-Arrco.
Pour autant, le départ à la retraite est loin de se résumer au seul versement de la pension. *« Le passage à la retraite est un moment charnière au cours duquel de nombreuses questions liées à la nouvelle organisation du quotidien ou à l'avancée en âge peuvent se poser. Il était évident, compte tenu de la vocation d'accompagnement sur le long terme d'AGRICA, de guider ses ressortissants pour franchir cette nouvelle étape »*, rappelle Claudine Sardier, responsable Développement social en gérontologie. Les activités sociales ont ainsi développé un dispositif sur mesure. Des séminaires dédiés pour bien vivre sa retraite et donner les clés du bien-vieillir sont ainsi proposés (pour en savoir plus, retrouvez le témoignage de Monsieur et Madame Boret p.18-19).
En cas de problème de santé, notamment à l'issue d'une hospitalisation, les retraités peuvent solliciter les activités sociales pour une aide à domicile momentanée, ou encore pour bénéficier du service AGRICA Assistance.

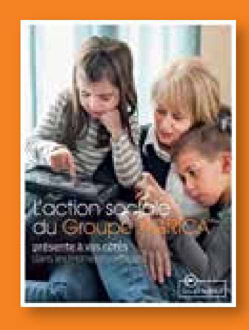
> « AGRICA participe au financement de nombreux établissements dédiés aux personnes âgées ou en situation de handicap. »

La prévention est un autre axe fort développé pour les retraités. *« Bien vivre sa retraite, c'est la vivre en bonne santé ! Nous leur proposons donc de réaliser un parcours de prévention personnalisé dans un centre de prévention Agirc-Arrco et de participer, en région, aux nombreuses actions de prévention organisées »*, explique Guy Ralidera, conseiller en prévention.
Quant aux problématiques liées au vieillissement, elles font aussi l'objet de toutes nos attentions. *« Préserver son autonomie est essentiel. La garantie autonomie proposée par AGRICA aide nos bénéficiaires à anticiper les risques de dépendance – en particulier les coûts élevés de prise en charge qui peuvent peser sur leur budget – tout en préservant leurs proches. »*

### AGRICA Conseil Hébergement à vos côtés

Au-delà de cette formule complète, les ressortissants peuvent, en cas de perte d'autonomie, être aidés au titre de l'action sociale pour améliorer ou adapter leur logement, avoir accès à la téléassistance, bénéficier d'une aide à domicile ou encore accéder au service AGRICA Conseil Hébergement pour être accompagnés dans la recherche d'une place dans un établissement spécialisé. *« AGRICA participe au financement de nombreux établissements dédiés aux personnes âgées ou en situation de handicap. Nos ressortissants bénéficient d'un accès facilité à ces structures. La recherche d'une place est souvent perçue comme une démarche complexe et chargée d'émotions. Nous faisons en sorte de simplifier et d'accompagner cette étape »*, commente Josiane Pedraut, conseillère AGRICA Conseil Hébergement.
Par ailleurs, si une personne aide au quotidien un proche âgé ou en situation de handicap, elle peut trouver auprès des conseillers action sociale un accompagnement qui lui apporte des conseils et des services.
Enfin, en cas de décès, les retraités agricoles et leurs proches, outre la garantie frais d'obsèques qu'ils ont pu souscrire, peuvent bénéficier des mêmes dispositifs d'action sociale que les salariés pour être accompagnés dans leur deuil.

# AGRICA s'engage !




**Vous voulez en savoir plus sur les activités sociales du Groupe AGRICA ? Consultez la brochure de présentation des dispositifs sur www.groupagrica.com**

**Vous pouvez également nous contacter au 0 821 200 800 (0,09 euro/min) pour une aide individuelle.**

**Les entreprises disposent d'un contact dédié en matière de prévention. Contactez Marie-Ange Lenhart au 01 71 21 51 64.**

**Retrouvez enfin sur notre chaîne YouTube les vidéos consacrées à l'action sociale du Groupe et à ses engagements www.youtube.com/GroupeAGRICA**

## 3. CONCEVOIR pour les entreprises des actions de prévention sur mesure

Les entreprises qui ont choisi AGRICA pour leur prévoyance ou leur santé peuvent également, en complément des prestations auxquelles elles ont droit, solliciter les activités sociales.

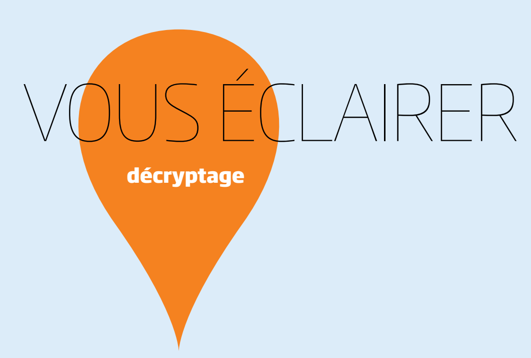
*« Nous développons un programme spécifique de prévention pour les entreprises. Risques psychosociaux, routiers et auditifs, campagnes antitabac et de vaccination contre la grippe… : nous construisons, pour et avec les entreprises, des actions sur mesure organisées directement sur le lieu de travail. Pour les entreprises comme pour leurs salariés, c'est un atout qui, au-delà du bénéfice direct, alimente la dynamique de la politique salariale. Pour les équipes d'AGRICA, ce programme contribue à la démarche responsable que nous devons adopter en tant qu'assureur de personnes »*, souligne Marie-Paule Febvre, responsable Prévention santé en entreprise.

Des interventions très personnalisées sont également proposées pour favoriser le retour à l'emploi des salariés qui ont été en arrêt de travail et auxquels AGRICA a versé des indemnités journalières complémentaires.

*« Au-delà des dispositifs de prévention, nous incitons les entreprises à informer leurs salariés qu'ils peuvent nous contacter en cas de difficultés. L'entreprise n'a pas toujours les ressources pour répondre aux questions et résoudre les problèmes personnels rencontrés par ses collaborateurs : nous, c'est notre mission. »*



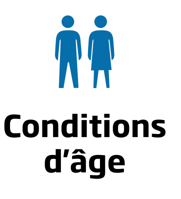
« Risques psychosociaux, routiers, auditifs, etc. : les actions de prévention sont un atout qui alimente la dynamique de la politique salariale. »




## PENSION DE RÉVERSION

# Retraite de base et retraite complémentaire : quelles différences ?

Si vous êtes marié et que votre conjoint ou ex-conjoint décède, vous pouvez bénéficier sous certaines conditions d'**une pension de réversion**, qui correspond à une partie de la retraite dont il bénéficiait ou aurait pu bénéficier. Valable pour la retraite de base comme pour la retraite complémentaire, il existe toutefois des différences à connaitre entre les deux régimes. **Explications.**

| | Pension de réversion de la retraite de base | Pension de réversion de la retraite complémentaire |
|---|---|---|
|  **Conditions d'âge** | **55 ans** minimum | **55 ans** minimum pour la retraite Arrco<br>**60 ans** minimum pour la retraite Agirc (cet âge peut être avancé à 55 ans sous certaines conditions) |
|   **Conditions de ressources** | Vos ressources ne doivent pas dépasser (en 2014) :<br>**19 822,40€/an** si vous vivez seul<br>**31 715,84€/an** si vous vivez en couple | Sans condition de ressources |
|  **Montant** | La pension de réversion est égale à **54%** de la retraite de base de votre conjoint décédé (majorations non comprises). Selon votre niveau de ressources, le montant peut être réduit ou augmenté.<br>Le montant de la pension de réversion ne peut pas dépasser **10 137,96€/an**, soit **844,83€/mois**. Si votre conjoint ou ex-conjoint décédé a été marié plusieurs fois, la pension est partagée entre le conjoint survivant et les ex-conjoints. | Pour l'Arrco et l'Agirc, la réversion est égale à **60%** de la retraite complémentaire de votre conjoint décédé. |

**À noter :** les concubins et les personnes pacsées ne bénéficient pas du droit à la pension de réversion.

Vous souhaitez connaître vos droits sur la **pension de réversion de retraite complémentaire** ?
Rendez-vous sur http://www.agirc-arrco.fr/particuliers/pension-de-reversion/
Vous pouvez également contacter nos conseillers retraite au 0 821 200 800 (0,09€/mn).








# La spirale du surendettement : en parler pour s'en sortir

Depuis juin 2013, le Groupe AGRICA propose un nouveau service pour accompagner les personnes en situation de surendettement ou de "mal-endettement". Ce service est assuré en partenariat avec l'association CRESUS, forte d'une expérience de plus de 20 ans dans ce domaine. **Rencontre avec Jean-Louis Kiehl, Président de l'association.**



### Quelle est l'activité de l'association CRESUS ? Pourquoi l'avoir créée ?

CRESUS accompagne les ménages en difficulté financière depuis 1992. Reconnue d'utilité publique en 1999, l'association s'est développée dans les années 2000 et compte aujourd'hui 110 points d'accueil. En 2008, elle se dote d'une plate-forme téléphonique en partenariat avec des groupes de protection sociale. En détectant un souci financier chez l'un de leurs ressortissants, les services d'action sociale de ceux-ci peuvent orienter rapidement les personnes vers des spécialistes qui pourront les conseiller pour éviter une situation de surendettement.



### Quels services proposez-vous ?

CRESUS apporte un soutien budgétaire, juridique et psychologique aux ménages surendettés. L'association aide les personnes en proie au surendettement à accomplir les démarches nécessaires pour retrouver un équilibre financier. Elle assiste également les ménages en situation de "mal-endettement" (situation financière instable) pour retrouver davantage de pouvoir d'achat en supprimant des dépenses inutiles.



### Quels sont les signes annonciateurs d'une mauvaise gestion financière ?

Certains signes financiers doivent être pris en compte : un découvert bancaire qui ne diminue pas, des difficultés à payer certaines charges courantes comme le loyer, les factures d'électricité, etc. Dans ce cas, il faut agir rapidement et prendre un rendez-vous avec son établissement financier ou une institution comme AGRICA pour réaliser un bilan budgétaire.

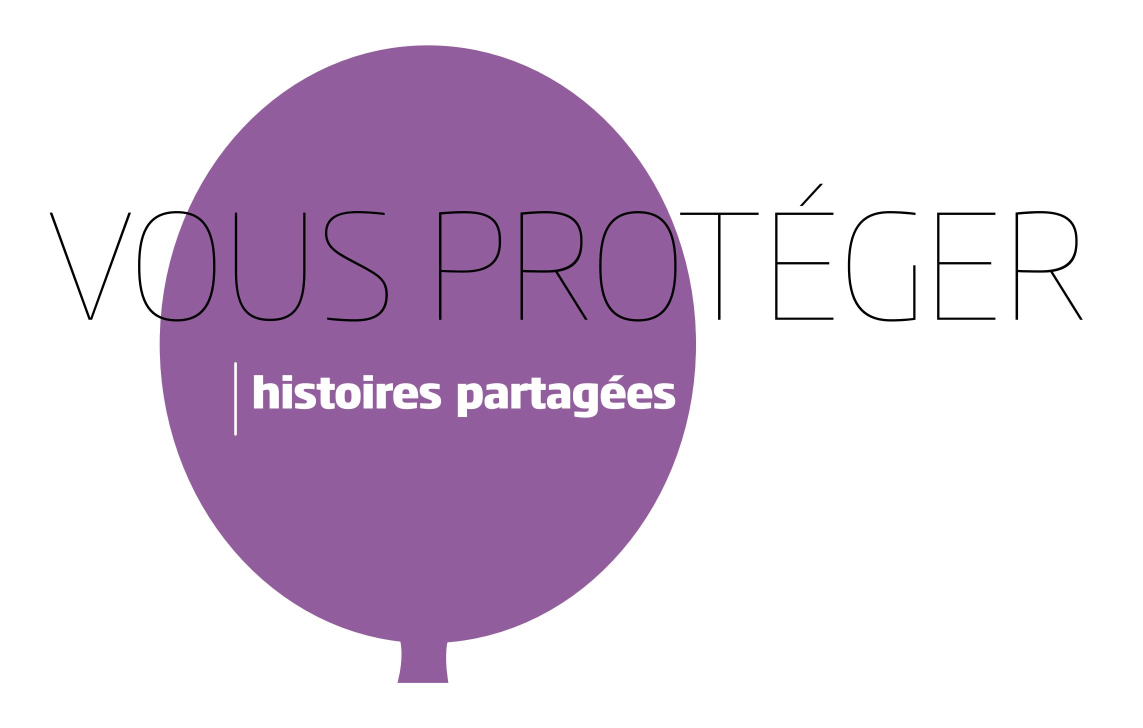


### Comment CRESUS et ses conseillers interviennent-ils ?

Si vous êtes en situation de surendettement, CRESUS peut vous accompagner en jouant un rôle de médiateur avec vos établissements de crédits. L'association compte plus de 600 bénévoles qui sont d'anciens avocats et banquiers, voire des juristes ou des experts patrimoniaux. Ces conseillers ont la possibilité de négocier une suspension ou un échelonnement du règlement de vos crédits. 66 % des demandes traitées par la plate-forme CRESUS ont évité de déposer un dossier de surendettement auprès de la Banque de France.

## AGRICA s'engage !

**Régulièrement confronté au désarroi de familles surendettées ou menacées de l'être, AGRICA a mis en place un service d'accompagnement juridique, économique et psychologique, géré en partenariat avec la Fédération Française des Associations CRESUS. Si vous êtes en situation de surendettement ou recherchez des conseils pour mieux gérer votre budget, contactez la direction des activités sociales à l'un de ces deux numéros : 01 71 21 53 04 ou 01 71 21 88 35.**




# Protéger la famille de vos salariés en cas de décès

Le décès d'un salarié, outre le choc émotionnel, peut parfois conduire ses proches à traverser des difficultés financières, car le conjoint ne peut pas toujours prétendre à une pension de réversion. Pour les préserver, AGRICA propose la rente de conjoint. Cette garantie de prévoyance assure un complément de revenu stable et régulier à la famille. **Rencontre avec Joël Marigny, bénéficiaire d'une rente de conjoint.**

## La rente de conjoint en chiffres

**310 053** salariés agricoles cotisent à la garantie rente de conjoint.

**810** conjoints bénéficient d'une rente de conjoint (temporaire ou viagère).

**802 €** net par trimestre, c'est le montant moyen de la rente de conjoint.

*Données 2013*

Ancien cadre du secteur automobile en préretraite depuis août 2013, Joël Marigny a perdu son épouse, Christiane, en 2005 des suites d'un cancer. *« Je n'y croyais pas. Nous ne sommes jamais préparés à vivre cela »*, confie-t-il, encore bouleversé. Avec son épouse, ils n'avaient jamais évoqué l'éventualité du décès et encore moins évalué les conséquences quand l'un ou l'autre disparaitrait.

### Accompagner les proches dans les démarches

*« C'est l'employeur de Christiane qui m'a appris l'existence de la rente de conjoint dont je pouvais bénéficier. Je n'en avais pas du tout connaissance. »*
Secrétaire comptable pour Normandie Vert, entreprise du paysage, Christiane cotisait à la garantie rente de conjoint *via* la Convention Collective auquel son employeur avait adhéré.
*« Je n'ai eu aucune démarche à effectuer, le directeur de l'entreprise de mon épouse s'est occupé de tout. Il a complété et envoyé tous les formulaires nécessaires et tout s'est mis en place très rapidement. »*
Dans plus de la moitié des cas, les démarches sont, en effet, prises en charge par l'entreprise du salarié assuré pour soulager les familles. Les équipes d'AGRICA, attentives à cette question, sensibilisent systématiquement les chefs d'entreprise au sujet.

### Un soutien financier pour continuer à avancer

Joël Marigny perçoit désormais une rente viagère versée chaque trimestre. *« En pratique, je reçois un courrier tous les 3 mois qui précise le montant de la rente. Ce complément de revenu est un vrai*

# AGRICA s'engage !

**Pour garantir un soutien financier aux familles des salariés en cas de décès, AGRICA propose aux entreprises différentes offres optionnelles selon l'institution dont elles relèvent : verser au conjoint du salarié un capital décès renforcé, choisir une rente de conjoint qui lui assure un revenu stable et régulier ou opter pour une rente éducation au bénéfice de ses enfants.**

**Pour en savoir plus, retrouvez les coordonnées de votre conseiller sur : www.groupagrica.com**

**Pour les conjoints, AGRICA propose également des sessions d'accompagnement du deuil. Tout au long du séjour, des activités et des échanges aident à trouver des pistes de reconstruction. Chaque session réunit un groupe d'une vingtaine de participants et se déroule en résidence hôtelière et en pension complète.**

**Pour en savoir plus, contactez Christine Tavernier au 01 71 21 62 94**

*"plus" grâce auquel je règle des charges récurrentes telles que l'électricité. J'ai également pu soutenir ma fille qui a eu un bébé. En tant que bénéficiaire, je pense que c'est une garantie à laquelle les entreprises devraient songer plus souvent pour protéger leurs salariés et leur famille, car elle les met à l'abri des soucis financiers »,* conclue-t-il. Aujourd'hui, heureux grand-père d'une petite-fille et passionné de voyages, Joël Marigny regarde l'avenir plus sereinement.



« Ce complément de revenu est un vrai "plus" grâce auquel je régle des charges récurrentes. »

**Joël Marigny,** en préretraite




# Bien vivre sa retraite

La retraite est une étape de la vie souvent vécue comme un "passage", qui n'est pas toujours facile à aborder. C'est pourquoi l'action sociale d'AGRICA a choisi d'aider ses ressortissants et leur conjoint à mieux préparer et vivre ce moment charnière. **Rencontre avec Ginette et Jean-Marie Boret, qui ont participé à plusieurs séminaires organisés par le Groupe AGRICA.**

C'est sur les bords de la Loire, à Vineuil près de la ville de Blois, que le couple a décidé de passer sa retraite. Ancienne commerçante, Ginette Boret a arrêté de travailler en septembre 2007. *« J'avais hâte de vivre pleinement ce moment, et de ne plus avoir de contraintes »*, explique-t-elle. Jean-Marie Boret redoutait davantage ce changement : *« J'avais peur : je me suis retrouvé seul, puisque mon épouse travaillait encore »*, nous confie-t-il. Ancien chef d'agence du Crédit Agricole, il connaissait l'existence des séminaires par ses collègues et savait l'importance d'entreprendre cette réflexion en couple. Il a donc attendu que son épouse prenne aussi sa retraite pour répondre à l'invitation du Groupe AGRICA, pour le séminaire "Nouveaux retraités", à Biarritz.

**Des moments de partage**

*« Notre motivation était principalement de pouvoir échanger avec d'autres personnes sur notre nouvelle vie »*, explique Jean-Marie Boret. Convaincu de l'intérêt de ce premier séminaire, le couple a répondu présent aux deux invitations suivantes : "Cultiver et projeter son vieillissement" puis "La santé, ça s'apprend". *« Nous souhaitions retrouver cette bonne ambiance, ainsi que certains participants avec lesquels nous avions sympathisé. Réunir plusieurs personnes de différents horizons nous a permis de confronter nos idées et de nous poser les bonnes questions »*, ajoute-il. *« C'était très enrichissant. Nous nous découvrons au travers des autres »*, précise Ginette Boret.

Réunissant entre 60 et 120 participants, des groupes de 20 personnes sont formés autour d'ateliers animés par différents intervenants. Les programmes, plébiscités par le couple, proposent des activités diversifiées. *« Les animateurs sont à l'écoute ; ils nous encouragent à nous exprimer, sans aucun jugement. Nous avons, par exemple, rédigé une lettre pour un proche en nous projetant 20 ans plus tard ; la lecture de certaines était très émouvante »*, raconte Ginette Boret.

« Nous sommes invités à nous projeter et à imaginer concrètement l'avenir. »

**Ginette Boret,** retraitée





**Des conseils pour mieux vivre sa retraite**

Monsieur Boret a beaucoup appris du séminaire sur la santé. Mais, plus que des astuces ou des exercices pour rester en forme, les réunions visent surtout à initier une réflexion plus large sur le vieillissement. Chaque retraité est invité à se projeter et à imaginer concrètement l'avenir. « *Vais-je garder mon logement ? Faut-il faire des aménagements tant que je suis en forme ? Quel modèle de "vieux" je souhaite être ? Et au contraire, celui que je ne souhaite pas être ? Que vais-je transmettre à mes enfants et petits-enfants ? Ce sont des questions que l'on ne se pose pas spontanément, car elles bousculent* », explique-t-il.

Le couple s'est lancé dans de nombreuses activités depuis quelques années. Jean-Marie Boret est président d'une association de peinture, et part en randonnée vélo tous les mardis après-midi avec des amis. Son épouse, qui pratique le chant depuis 2001, préside la chorale de Vineuil ; elle est également maire-adjoint à la vie associative et locale de la commune. Leur retraite, ils la vivent pleinement !

Regarder l'avenir en face, tout comme, parfois aussi, le passé, c'est prendre conscience que chacun est acteur de sa vieillesse, et qu'il a un rôle à jouer vis-à-vis des autres et surtout de lui-même.

## AGRICA s'engage !

**Vous souhaitez, vous aussi, vivre sereinement votre retraite ? L'action sociale du Groupe AGRICA vous accompagne lors de quatre séminaires résidentiels de cinq jours, dont une grande partie du coût est prise en charge par AGRICA.**

- **Nouveaux retraités :** notaires, médecins et professionnels de l'accompagnement au changement vous aident à trouver d'autres repères pour profiter de votre nouvelle vie.
- **Cultiver et projeter son vieillissement :** portez un regard nouveau sur l'avancée en âge et ses conséquences afin d'en être acteur.
- **La santé, ça s'apprend :** découvrez et adoptez de nouveaux comportements gagnants en matière d'hygiène de vie (alimentation, activités physiques, mental...).
- **La relaxation :** apprenez les différentes techniques qui vous aideront à diminuer tension et angoisse.

La participation à ces séminaires se fait sur invitation du Groupe AGRICA, en fonction de votre âge.

Contact : 0821 200 800 (0,09 €/mn) - Site web : www.groupagrica.com

En tant que retraités agricoles, AGRICA est pour nous bien plus qu'un assureur.

# Pour rester présent à nos côtés dans les moments difficiles




**Rencontrez votre conseiller AGRICA dans votre région**

Pour retrouver les coordonnées du centre de clientèle le plus proche : www.groupagrica.com/contactez-nous/

**Retraite et action sociale :**
**0 821 200 800*** (0,09 euro/mn)

Pour toutes les questions des entreprises et des particuliers sur la retraite et les dispositifs d'action sociale

* Service ouvert du lundi au vendredi de 8h30 à 17h, fermé le jeudi entre 12h et 14h

**Contactez le Groupe AGRICA :**
**01 71 21 00 00*** (prix d'un appel local)

* Nos conseillers sont à votre écoute du lundi au vendredi de 9h à 17h

Suivez notre actualité sur :

 www.facebook.com/GroupeAgrica

 twitter.com/groupe_agrica

Le Groupe AGRICA est composé des institutions CAMARCA, AGRICA RETRAITE AGIRC, AGRI PRÉVOYANCE, CCPMA PRÉVOYANCE et CPCEA

Pour nous écrire, une adresse unique :

Groupe AGRICA,
21, rue de la Bienfaisance,
75382 Paris Cedex 08